

Annexe : selon les articles 40, 41 et 42 des statuts du club

## Montants des cotisations

### Joueurs actifs :

Actifs : CHF 400. --

### Juniors :

Juniors D et E : CHF 400. -- \*

Juniors F : CHF 350. -- \*

Ecole de foot : CHF 300. -- \*

### Section séniors :

Membres actifs : CHF 350. --

Membres passifs : CHF 150. --

Note : dès l'instant où le joueur participe au minimum à un entraînement ou une rencontre, la cotisation annuelle est due entièrement. Il n'y a pas de facturation au prorata. C'est également valable en cas de changement de club en cours d'année.

\* Chaque junior, en catégorie D, E, F ou école de foot reçoit en début de chaque saison un kit de vêtements du FC Echichens (inclus dans la cotisation annuelle)

### Frais administratifs pour la qualification de nouveaux joueurs :

Frais uniques : CHF 50. --

### Frais de boycott :

Lors d'un non-paiement partiel ou total de la cotisation, le joueur est suspendu par le club auprès de l'autorité compétente.

Ces frais, avancés par le club, sont dus en sus de la cotisation CHF 50. --

*Montants validés par les membres du club lors de l'Assemblée Générale du 28.08.2024*